

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 NOVEMBRE 2023 - DE 20H A 23H30**

Présents : FARJON Jean-Christophe, MERLE Agnès, DUVIGNAU Ghislaine, MICHEL Hervé, CHARRETIER Amélie, COQUILLART Odile, DUBOEUF Suzanne, GIBERT Yves, LAVAL David, NALIN Huguette, ROMAGNY Murielle, VALLET Jean-Claude.

Pouvoirs : CHARBONNIER Hélène a donné procuration à NALIN Huguette. RAMBOUR Frédéric a donné procuration à VALLET Jean-Claude.

Absente : ROCHAND Corinne

12 conseillers présents et 2 conseillers représentés.

Le quorum est atteint

Président de séance : Jean-Christophe FARJON, Maire

Secrétaire de séance : COQUILLART Odile

Ordre du jour :

* Finances :

- Décisions modificatives aux budgets
- Révision des tarifs communaux
- Demande de subvention voirie 2024 au Département de la Loire
- Demande de subvention Solidarité au Département de la Loire

* Bâtiments / biens communaux : proposition du SIEL pour changement / rénovation de l'éclairage du parking de la salle des fêtes

Validation du procès-verbal du conseil municipal du 25 octobre 2023

Le procès-verbal rédigé à l'issue de la séance du 25 octobre 2023 a été envoyé, par mail, à chacun des membres du Conseil Municipal pour lecture. Le procès-verbal est approuvé à la majorité (par 1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 12 Voix POUR).

Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire informe que des ajustements sont indispensables aux prévisions du budget « général ». Il informe qu'il est nécessaire d'adopter des décisions modificatives.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE : AUTORISE à l'unanimité les virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Montant	N° chapitre
DEPENSES	-900 €	Dépenses de fonctionnement imprévues 022
DEPENSES	700 €	Charges financières 66
DEPENSES	200 €	Charges exceptionnelles 67

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé	Montant	Sur le compte - opération
DEPENSES	5 000 €	2151-140 Voirie
DEPENSES	-5 000 €	21312-147 Aménagement école

Tarifs location salles et mobilier au 1^{er} janvier 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les tarifs de location des 2 salles et du matériel. Il propose d'apporter des modifications en faveur des associations communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants :

LOCATION DE MOBILIER : TABLES ET BANCS

Le lot : 1 table et ses 2 bancs

3,50 €

Pour les associations de Virigneux : 10 tables et 20 bancs gratuits à chaque manifestation

LOCATION DE LA PETITE SALLE DU BOURG
16 MONTÉE DE LA CROIX DE MISSION

40 personnes max sans sono	<i>Personnes de la Commune</i>	<i>Personnes Extérieures à la commune</i>
Location 1 jour <i>Clé rendue avant minuit</i>	100 €	200 €
Location 2 jours <i>Toute manifestation terminée après minuit</i>	150 €	300 €
Réception, apéritif	30 €	60 €
Location de vaisselle		25 €
Caution à verser		300 €

Cette petite salle est gratuite pour les associations de la Commune

LOCATION DE LA SALLE D'ANIMATION RURALE
101 ROUTE DE L'HOPITAL

Capacité : 200 personnes	<i>Personnes de la Commune</i>	<i>Personnes Extérieures à la commune</i>
Location 1 jour <i>Clé rendue avant minuit</i>	250 €	Non prévue
Location 2 jours <i>Toute manifestation terminée après minuit</i>	350 €	490 €
Réception, apéritif	70 €	130 €
Assemblée générale / conférence		200 €
Location de vaisselle		40 €
Location cafetière		15 €
Nettoyage		120 €
Caution à verser pour la salle	,	600 €
Caution à verser pour le nettoyage du mobilier (tables, chaises, cuisine, bar...)		150 €

Associations de la commune :

- * 2 week-ends gratuits par an, pour manifestations publiques. Les animations suivantes sont à demi-tarif.
 - * gratuité pour le banquet des Classes de l'année.
 - * entraînements et répétitions : 10 € par séance à la salle d'animation rurale. Gratuits à la petite salle.
- et décide que sans nouvelle délibération, ces tarifs resteront en vigueur.

Demande de subvention au Département pour voirie communale 2024 : VC n°49 chemin de la Verchère
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la nécessité de faire des travaux de voirie sur la voie communale n°49.

La VC 49, chemin de la Verchère, est une voirie empruntée principalement par les riverains, les promeneurs et les agriculteurs. Ce chemin est non goudronné. Son état est fortement dégradé et présente des ornières et des déformations.

Il fait lecture de l'estimation s'élevant à 42 935€ HT soit 51 522€ TTC, établie par Laurent RICHARD.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'accepter l'estimation établie par le maître d'œuvre, d'un montant à 42 935€ HT soit 51 522€ TTC.
- décide de demander une subvention au Conseil départemental.

Demande de subvention au Département : enveloppe de solidarité pour travaux dans la future maison des associations

Monsieur le Maire rappelle que la maison Garel, récemment acquise, sera mise à disposition des associations pour leurs activités. Ce bâtiment, ancien, nécessite des travaux de réhabilitation avec notamment le remplacement des fenêtres.

Monsieur le Maire présente le devis de menuiserie, établi par l'artisan Julien TISSEUR, s'élevant à 21615€ HT, soit 25938 € TTC.

Il propose de solliciter une subvention départementale au titre de l'enveloppe de solidarité, pour ces travaux. Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de demander une subvention au titre de l'enveloppe départementale de solidarité, pour ce projet de remplacement des fenêtres, dans cette maison des associations.

Bâtiments / biens communaux : proposition du SIEL pour changement / rénovation de l'éclairage du parking de la salle des fêtes

Ce projet consisterait à remplacer les halogènes existants par des LED. Des devis ont été établis par le SIEL. Mais la décision de ces travaux est reportée en attente d'autres options.

Questions diverses

La séance est levée à 23h30.

PV arrêté à la séance suivante de Conseil Municipal, le mercredi 20 décembre 2023 à 20H00

Le Maire,
Jean-Christophe FARJON

Secrétaire de séance,
Odile COQUILLART



